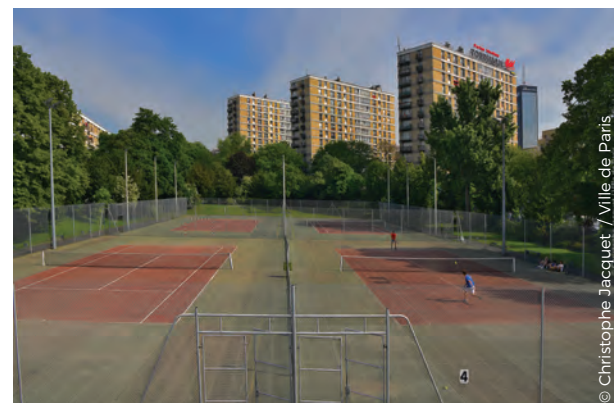


QUE SE PASSE-T-IL DANS LE QUARTIER ?

À vos marques, prêts, partez !
La Ville a besoin de vous pour tester les futurs usages.

Une mission d'Assistance à maîtrise d'usage (AMU)

Afin de préfigurer les futurs aménagements, la Ville de Paris lance une mission d'Assistance à maîtrise d'usage en s'appuyant sur l'expertise des habitants, usagers et acteurs locaux. La démarche se focalisera plus particulièrement sur l'animation de deux sites du quartier prioritaire des Portes du 20^e arrondissement : les tennis de Python-Duvernois et le square des Docteurs-Déjérine.



© Christophe Jacquart / Ville de Paris

Quel objectif ?

Confiée à un prestataire, la mission a pour objectif de tester de nouveaux usages répondant aux besoins des habitants afin d'alimenter la programmation des aménagements prévus dans le projet de renouvellement urbain.

Des animations seront proposées dans le square des Docteurs-Déjérine jusque-là fermé et sur les terrains de tennis pour réfléchir aux nouveaux usages de ces lieux.



© Christophe Jacquart / Ville de Paris

Quand ?

La mission débutera en juillet 2019 pour une durée de 3 ans. La mobilisation des habitants et acteurs locaux se fera par des animations et ateliers participatifs ; la réalisation d'aménagements légers et éphémères favorisera l'appropriation des sites par les habitants. Les animations seront assurées par les acteurs associatifs locaux sélectionnés suite à un appel à projet lancé au printemps 2019 par la Ville.

RENTREE 2019, LIVRAISON DE LA PISCINE YVONNE-GODARD, RUE SERPOLLET

Dénommée Yvonne Godard du nom de cette grande championne de natation sélectionnée aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1932, recordwoman d'Europe des 800 mètres et 1 500 mètres nage libre entre 1931 et 1936, cette nouvelle piscine intégrera une programmation d'équipements et d'activités sportifs plus accessibles.



© Christophe Jacquart / Ville de Paris

LES PORTES DU 20^e LA PORTE DE MONTREUIL se transforme !

Retrouvez les actualités de la Porte de Montreuil, autre secteur des Portes du 20^e.

Bientôt, une place du Grand Paris végétalisée, des espaces publics apaisés, des liaisons piétonnes et cyclables renforcées, de nouveaux programmes d'activités et de commerces, la valorisation du Marché aux Puces et de la Recyclerie.



Photo montage : NVK Barrault / Pressacobe / 02M / Télérama / Expatica

Le calendrier de l'enquête publique du 19 juin au 19 juillet 2019

Dix permanences en Mairie du 20^e par la commission d'enquête :

- Mercredi 19 juin de 9h à 12h
- Jeudi 20 juin de 16h à 19h
- Samedi 22 juin de 9h à 12h
- Mardi 25 juin de 14h à 17h
- Vendredi 28 juin de 9h à 12h
- Samedi 29 juin de 9h à 12h
- Jeudi 4 juillet de 16h à 19h
- Mercredi 10 juillet de 14h à 17h
- Mardi 16 juillet de 9h à 12h
- Vendredi 19 juillet de 14h à 17h.

L'enquête publique est le moyen pour les habitants de consulter toutes les pièces du dossier et de donner leur avis sur le projet.

Participez et retrouvez le dossier d'enquête publique sur <http://portedemontreuil.enquetepublique.net>

Rues Félix-Terrier et Blanchard Lancement des premiers aménagements de l'espace public Plus de tranquillité et de sécurité pour les habitants

La rue Félix-Terrier va devenir une rue à sens unique et bénéficier d'une végétalisation. La rue Blanchard deviendra exclusivement piétonne pour sécuriser et rendre la rue aux familles et aux enfants. Le renouvellement de ces rues s'inscrit dans la volonté du projet urbain de privilégier les mobilités actives et de réduire l'omniprésence de la voiture dans le quartier.

Déroulement des travaux

- une première phase en mai et juin 2019 rue Blanchard qui sera fermée à partir du 22 juin ;
- une deuxième phase à l'automne 2019 rue Félix-Terrier.



© Studio Émile Dagon

Fête de la rue Blanchard samedi 22 juin de 16h à 22h

Les associations locales organisent un événement convivial qui s'achèvera par la seconde édition du Repas du monde, préparée par des habitantes du quartier.

LE CALENDRIER

Avril 2019 : avis favorable du Conseil de Paris à l'unanimité sur le projet d'aménagement et l'étude d'impact environnemental.

Juin-fin 2019 : travaux rues Blanchard et Félix-Terrier avec installation de la Ludothèque mobile (juillet), animations dans le square des Docteurs-Déjérine.

D'ici la fin 2019 :

- Choix du lauréat de l'appel à projets Reinventing Cities ;
- Création de l'opération d'aménagement et désignation d'un aménageur pour les travaux de transformation de la porte ;
- Approbation de la convention financière passée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

2020-2021 :

- Requalification des rues Louis-Lumière et des Docteurs-Déjérine ;
- Lancement des travaux de rénovation de la résidence Terrier-Davout et travaux d'amélioration des équipements des centres sportifs Louis-Lumière et Déjérine.

2022-2024 :

- Transformation de la Porte en place, construction des premiers bâtiments de Reinventing Cities.



mairie
paris 20

LES PORTES DU 20^e LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PYTHON-DUVERNOIS est lancé !

L'année 2019 marque une étape importante pour le site des Portes du 20^e, puisque le projet de renouvellement du quartier a été voté en Conseil de Paris et entrera en phase opérationnelle à la fin de l'année.

La nécessité d'agir en profondeur sur ce territoire s'étendant de la Porte de Montreuil à la Porte de Bagnolet a été reconnue par l'État, qui le distinguait en 2015 comme l'un des 200 quartiers d'intérêt national retenus dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement Urbain. Dès lors,

la Ville de Paris a travaillé finement avec les habitants et de nombreux partenaires à un projet d'ampleur, destiné à améliorer durablement le cadre de vie et les usages de ces espaces et à en modifier profondément l'image.

Ouvert sur la ville et pourvu d'un grand parc paysager, sportif et de nouveaux équipements, le futur quartier Python-Duvernois a vocation à devenir un lieu de vie et de rencontres pour les habitants d'aujourd'hui et de demain, tandis que la Porte de Montreuil se verra métamorphosée

par l'aménagement d'une grande place végétalisée, l'arrivée d'activités économiques diversifiées et de nouveaux services pour les habitants. Le projet lauréat du concours international « Reinventing cities », viendra transformer la future place et renouveler l'attractivité du marché aux puces.

Ainsi, c'est tout un morceau de ville qui se trouvera requalifié et embelli, qui donnera vie à la ceinture verte tout en créant un nouveau lien avec les communes voisines de Montreuil et Bagnolet.



Frédérique Calandra, Maire du 20^e arrondissement



Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris, chargée de la sécurité, de la prévention, des quartiers populaires et de l'intégration



Jacques Baudrier, conseiller délégué chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture



LE CALENDRIER PYTHON-DUVERNOIS

Début janvier 2019 Lancement de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour recenser les besoins des locataires.

4 avril 2019 Vote à l'unanimité du Conseil de Paris d'une délibération qui valide le projet dans son ensemble et qui autorise la désignation d'un aménageur pour lancer très rapidement les études techniques et déclencher la phase opérationnelle.

17 juin au 18 juillet 2019 Enquête publique portant sur le dossier de ZAC et la mise en compatibilité du PLU ouverte en Mairie du 20^e et dans le quartier.

Fin 2019 Entrée en phase opérationnelle. La prochaine étape sera l'approbation par le Conseil de Paris de la création de la ZAC, outil qui permettra de mettre en œuvre le projet de manière concrète, et l'approbation également de la convention financière passée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Fin 2020 Démolition des 124 logements de la rue Henri-Duvernois.

2020-2021 Études techniques et concours d'architectes.

2021-2023 Début des chantiers de logements autour de la piscine.

2022-2025 Construction des bureaux, des logements et de l'équipement multisports. Démolition des barres « Thurnauer ».

2023-2026 Travaux de réhabilitation des 3 tours.

LES DATES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PYTHON-DUVERNOIS DU 17 JUIN AU 18 JUILLET
Enquête publique portant sur la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) et la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris ouverte à la Mairie du 20^e et dans le quartier

Sept permanences par la commission d'enquête :

- Lundi 17 juin de 9h à 12h (Mairie du 20^e)
- Lundi 24 juin de 17h à 20 h (Locaux de l'EDL 132 boulevard Davout)
- Jeudi 27 juin de 16h30 à 19h30 (Mairie du 20^e)
- Lundi 1^{er} juillet de 17h à 20h (Locaux de l'EDL 132 boulevard Davout)
- Samedi 6 juillet de 9h à 12h (Mairie du 20^e)
- Vendredi 12 juillet de 14h à 17h (Mairie du 20^e)
- Jeudi 18 juillet de 14h à 17h (Mairie du 20^e)

L'enquête publique est le moyen pour les habitants de consulter toutes les pièces du dossier et de donner leur avis sur le projet. Deux permanences de la commission d'enquête auront d'ailleurs lieu dans les locaux de l'Équipe de développement local (EDL) pour faciliter l'accès au dossier.

Participez et retrouvez le dossier d'enquête publique sur <http://zac-python-duvernois.enquetepublique.net>

Plus d'informations sur l'enquête publique et le projet sur www.mairie20.paris.fr et www.paris.fr

LE PROJET URBAIN

UN PARC OUVERT SUR LA VILLE ACCUEILLANT DE NOUVEAUX USAGES

En prenant en compte les propositions exprimées dans l'avis citoyen, la réflexion sur l'amélioration du cadre de vie a abouti au principe de « parc habité » : un grand espace ouvert, dédié à la nature et aux loisirs visible du boulevard Davout jusqu'aux talus du périphérique.

- Trois séquences sont imaginées pour le parc, de la plus ludique à la plus sportive :
- **au nord**, au niveau de la prairie, un lieu de sociabilité : des gradins pour s'asseoir, rencontrer ses voisins, organiser des événements de quartier ;
- **plus au sud**, au niveau des terrains de tennis actuels, un espace de nature plutôt dédié aux loisirs et à la détente, pour tous les âges ;
- **à l'extrémité sud**, une séquence dédiée à la pratique sportive libre : une boucle « santé » (course à pied, vélo, marche, parcours, etc.), le terrain de grand jeu remplacé par une pelouse naturelle. La reconstitution du terrain de grand jeu du complexe sportif Bagnole est une priorité pour la Ville de Paris, les études sont en cours pour le repositionner au sein du centre Louis-Lumière.



Illustration d'un aménagement possible du futur parc habité. Les grilles du centre sportif ont été remplacées par des limites végétales. Les habitants et usagers du quartier peuvent circuler librement et facilement dans le parc. En fond de perspective, on aperçoit les tours réhabilitées, les mercuriales ainsi que les nouveaux bâtiments d'activités, qui accueillent des commerces et terrasses de café en rez-de-chaussée.

L'aménagement des espaces publics sera affiné par l'aménageur, en concertation avec les habitants et les usagers.

LE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS COMPRENDRA

- un équipement multisports d'environ 10 000 m² au sud du quartier ; il accueillera les terrains de tennis reconstruits et couverts et ceux du beach volley ainsi qu'une offre nouvelle de badminton, d'escrime, de danse, de multisports ;
- un équipement petite enfance de 48 places ;
- la mise aux normes du centre Paris Anim'. Par ailleurs, l'étude d'impact santé a montré la nécessité de prévoir dans ce quartier un équipement de santé tourné vers la prévention et les soins.



Illustration d'un aménagement possible de la future entrée de quartier depuis l'avenue de la Porte de Bagnole. La rue Louis-Lumière n'est plus une frontière, elle s'inscrit dans le prolongement du parc. Les habitants des Habitations à bon marché (HBM) profitent également du parc. Les nouveaux locaux commerciaux donnent directement sur la rue Louis-Lumière et l'avenue de la Porte de Bagnole et participent à l'animation de l'entrée de quartier.

DES LOGEMENTS PLUS AGRÉABLES À VIVRE, PROTÉGÉS DES NUISANCES DU PÉRIPHÉRIQUE, ENTOURÉS D'ACTIVITÉS MULTIPLES (BUREAUX, COMMERCE, SERVICES...)

Le projet prévoit d'ouvrir le parc sur la rue Louis-Lumière, afin qu'il profite également aux logements des Habitations à bon marché (HBM).

Les immeubles de bureaux construits le long du périphérique feront écran dans un premier temps et ont vocation dans un second temps à accompagner la transformation du périphérique en offrant une façade animée. Les logements, ainsi protégés, seront orientés plein ouest et donneront directement sur le parc. Le week-end, les commerces et les loge-

ments apporteront du flux et de l'animation dans le parc. Les rez-de-chaussée donnant sur le parc animeront l'espace.

Les trois tours seront réhabilitées en profondeur (label BBC) et protégées du bruit et de la pollution directement sur le parc. Le week-end, les commerces et les loge-

ments réhabilités seront majoritairement traversants, facilitant ainsi les courants d'air. La création de jardins d'hiver permettra une isolation supplémentaire. Ces logements réhabilités auront les mêmes qualités qu'un logement neuf. Les travaux seront réalisés d'ici 4 à 5 ans.

UN ÉQUILIBRE ENTRE PRÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET CRÉATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)

Lancée début janvier 2019, la MOUS sert à recenser les besoins des locataires en vue du relogement. L'enquête sociale est menée foyer par foyer et les informations recueillies seront confidentielles. Jusqu'à trois propositions de relogement sont faites à chaque locataire. L'équipe présente sur place

effectue également des visites à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. L'enquête se déroule dans la mesure du possible en journée. Pour les personnes qui travaillent, les prises de rendez-vous se font majoritairement le soir en semaine, et ce n'est qu'à titre exceptionnel que la RIVP autorise des rendez-vous le samedi matin. Des dispositions particulières sont

prises pour les personnes âgées, isolées ou avec un handicap.

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)
12 rue Henri-Duvernois, 75020 Paris

L'équipe présente sur place :
• Leila LALAM, responsable du service liaison sociale ;
• Latifa MEJDI et Inès CHARNI, chargées de relogement, présentes sur place ;
• Otis AIMABLE, responsable technique de secteur.

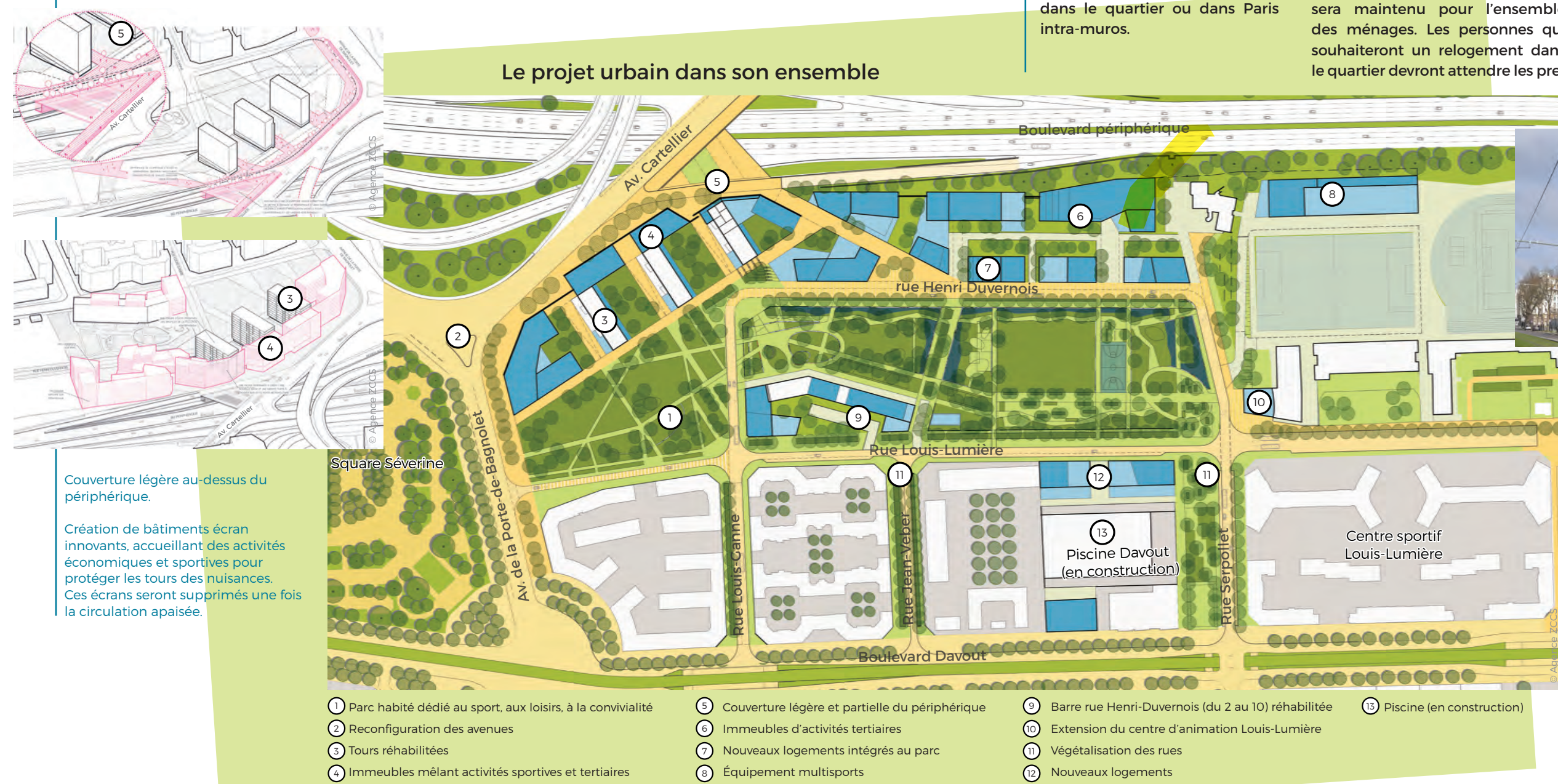
Le relogement : niveau de loyer, localisation, déménagement

Tous les relogements, que l'on soit concerné par une réhabilitation ou une démolition, se feront dans le quartier ou dans Paris intra-muros.

À surface équivalente, loyer équivalent

Le montant au m² de chaque loyer sera maintenu pour l'ensemble des ménages. Les personnes qui souhaiteront un relogement dans le quartier devront attendre les pre-

mières réhabilitations et la livraison des premiers logements neufs, prévues à partir de 2023 ou bien accepter d'être relogés ailleurs pendant les travaux. Les locataires pourront être relogés dans le parc de la RIVP ou d'un autre bailleur.



Couverture légère au-dessus du périphérique.

Création de bâtiments écran innovants, accueillant des activités économiques et sportives pour protéger les tours des nuisances. Ces écrans seront supprimés une fois la circulation apaisée.

- 1 Parc habité dédié au sport, aux loisirs, à la convivialité
- 2 Reconfiguration des avenues
- 3 Tours réhabilitées
- 4 Immeubles mêlant activités sportives et tertiaires
- 5 Couverture légère et partielle du périphérique
- 6 Immeubles d'activités tertiaires
- 7 Nouveaux logements intégrés au parc
- 8 Équipement multisports
- 9 Barre rue Henri-Duvernois (du 2 au 10) réhabilitée
- 10 Extension du centre d'animation Louis-Lumière
- 11 Végétalisation des rues
- 12 Nouveaux logements
- 13 Piscine (en construction)
- 14 Centre sportif Louis-Lumière
- 15 Piscine (en construction)



La livraison des logements du 134 boulevard Davout (20^e) s'inscrit dans un programme ambitieux de réalisation d'une offre renouvelée et diversifiée.

Logements existants : 628

- 306 logements démolis dont 124 logements rue Henri-Duvernois ;
- 322 logements réhabilités.

Nouveaux logements : entre 400 et 450 dont 150 logements sociaux.

La question du logement a été guidée par les réflexions suivantes :

Permettre aux habitants du quartier d'y rester et leur donner la possibilité d'y être relogés à loyer équivalent au m².

La Ville de Paris a obtenu une dérogation auprès de l'État pour construire environ 30 % de logements sociaux parmi les nouveaux logements, ce qui représente environ 150 nouveaux logements sociaux.

Environ 322 logements réhabilités, dont ceux des trois tours, répondent à cet objectif.

Diversifier les statuts et typologies de logements pour élargir l'offre sur le quartier et attirer un nouveau public.

En découle la construction d'environ 250 à 300 nouveaux logements en accession à la propriété, en locatif privé.

La question de la démolition a été abordée en plusieurs étapes :

La Ville a fait le choix de démolir les logements les plus exposés aux nuisances, c'est-à-dire tous ceux en contact direct avec le périphérique : 124 logements de la rue Henri-Duvernois, le 15 rue Henri-Duvernois et les immeubles dits « Thurnauer » le long de l'avenue Cartellier.

Pour les logements de la rue Joseph-Python et le porche au 12 rue Henri-Duvernois, plusieurs réflexions se sont croisées :

La volonté d'ouvrir le parc au nord sur le square Séverine et la rue Louis-Lumière ;

La démolition du porche, point noir du quartier, en réponse aux attentes fortes des habitants ;

La réhabilitation de la barre de part et d'autre du porche a été étudiée. Seule la réhabilitation de la partie Sud, du 2 au 10 rue Henri-Duvernois, qui comprend des ascenseurs, s'est avérée financièrement acceptable.

DES AXES DE CIRCULATION REQUALIFIÉS ET APAISÉS

Le futur plan de déplacement donnera la priorité aux piétons et aux vélos :

- redressement de la rue Henri-Duvernois et aménagement en zone de rencontre le long du parc habité, pour desservir les logements et les immeubles d'activités ;
- rue Louis-Lumière transformée en zone de rencontre au niveau de l'entrée de quartier et mise en sens unique entre les rues Serpollet et Louis-Ganne, pour éviter que la rue ne soit utilisée comme raccourci par les automobilistes qui circulent boulevard Davout ;
- rues Louis-Ganne et Jean-Veber pacifiées et intégrées au parc habité (plantations, trottoirs élargis etc.).

Éloigner la circulation du quartier

Il est prévu de déplacer le départ de la bretelle d'accès au périphérique et de créer une couverture légère au-dessus du périphérique. (cf. zoom en haut à gauche sur le plan ci-contre).

Avenue Cartellier

L'avenue sera transformée en rue parisienne, desservant les logements des trois tours et les futurs bâtiments d'activités.



Illustration d'un aménagement possible : la piste cyclable réaménagée est bien différenciée de la chaussée, les trottoirs sont élargis et plantés, le piéton circule au pied des nouveaux bâtiments écran et peut voir en transparence les activités qui s'y déroulent. L'entrée de quartier devient plus animée et plus sécurisée.